

Isolement volontaire ou préventif

Vous devez rester à la maison en isolement si vous avez :

- Une infection à la COVID-19 confirmée en laboratoire qui ne nécessite pas d'hospitalisation, et un médecin a indiqué que vous pouvez récupérer à la maison
- Vous êtes évalué pour une infection à la COVID-19 par un fournisseur de soins de santé
- Vous êtes de retour d'un voyage de l'extérieur du Canada, y compris les États-Unis, au cours des 14 derniers jours

Des lettres

Le Bureau de Santé Publique de Toronto ne fournira de lettre d'absence qu'aux personnes qu'il surveille de façon autonome.